

Conseil municipal du 15 octobre 2018

PRESENTS: PIQUET André, NOBLET Bernard, LE LUEL Rémy, PICARD Yvette, DENISET Evelyne, BATRIN Christelle, ISSERT Cécile, DEME Anne-Laure, LE BRETON Bernard, TIGEOT Fabien , BUSSON David, METAYER Nicolas.

ABSENTS excusés : EMEREAU Patrice, DREAN Claudine, COEFFEC Yves

Date de convocation : 8 octobre 2018

Evelyne DENISET est nommée secrétaire de séance

Lecture de l'ordre du jour de la séance.

Adoption à l'unanimité des membres présents du procès-verbal du conseil municipal du 10 septembre 2018

Point sur le bar tabac

La commune de BOHAL avait mandaté la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan, pour étudier la faisabilité et la viabilité économique du projet de bar tabac. La Cci a rendu son rapport le 14 septembre.

La Chambre de commerce et d'industrie du Morbihan émet un avis favorable sous réserve que les conditions suivantes soient observées :

- L'application d'un loyer modeste
- Le recrutement d'un(e) candidat(e) motive(e), doté d'un projet de développement précis, ayant une capacité à animer son commerce et disposant d'un très bon relationnel.
- Un apport personnel de l'exploitant(e) de 15 000 € minimum permettant de disposer de ressources financières suffisantes pendant le démarrage de l'activité.
- La tenue du commerce par une personne ayant si possible déjà une expérience en commerce seule ou en couple, dont l'un des deux aurait une autre activité par ailleurs, et pourrait participer ponctuellement à l'entreprise pour alléger la charge de travail de l'exploitant.
- Une diversification des activités de multiservices, par adjonction de la presse, relais colis, dépôt de gaz, à la vente de journaux, etc. à la petite restauration, permettant de développer le chiffre d'affaires. L'animation du lieu par des événements, concerts amateurs expos....
- Des horaires d'ouverture adaptés aux nouveaux besoins de consommation et au contexte rural d'implantation.
- Un soutien fort de la population et des associations pour fréquenter et animer ce lieu.

Monsieur le maire a signé un compromis de vente avec M. et Mme OLIVEUX chez maître Laroze le 2 octobre 2018.

Le dossier de subvention auprès du conseil départemental a été transmis et sera examiné courant novembre.

Les travaux ont débuté fin septembre, la pose des ouvertures est prévue le 29-30 octobre, pour une ouverture du bar tabac début novembre

48. Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 45 000,00 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition d'un commerce (bar-tabac) situé dans le centre bourg de Bohal.

Annule et remplace la délibération 37 du 18 juin 2018 et 44 du 10 septembre 2018

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 45 000,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1 : PSPL

Montant : 45 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : *annuelle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1.30 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : déduit (intérêts prioritaires)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0 €

A cet effet, le Conseil autorise Monsieur le Maire délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

49. Assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée des locaux du bar-tabac

VU l'article 206 - 2° du Code Général des Impôts,

VU la délibération n°36 du conseil municipal du 18 juin 2018, autorisant le maire ou son représentant à acquérir l'immeuble cadastrée section AA n°5,

VU le bail commercial, dudit immeuble, en date du 19 aout 2013.

Vu la délibération n°42 du conseil municipal du 10 septembre 2018 autorisant Monsieur le Maire à signer l'avenant au bail,

CONSIDERANT l'intérêt financier pour la commune à récupérer la T.V.A. sur les travaux qu'elle a réalisé,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide

- d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée du local commercial situé rue des tilleuls et cela dès le premier loyer,
- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à en faire la demande auprès du Service d'Impôts des Entreprises

Point commission

Commission travaux

- ▶ Réflexion cohabitation automobilistes et piétons dans le bourg : réunion le 1^{er} octobre 2018

Une demande a été effectuée pour prolonger un cheminement piéton jusqu'au clos des chênes.

Les membres de la commission ont examiné les différentes problématiques du stationnement des riverains (stationnement gênant, arrêt minute au regard de la réglementation, possibilité de création de places supplémentaires). Les habitants de la rue des tilleuls seront convoqués avant la fin de l'année pour une concertation. Après l'ouverture du bar, un point sera effectué sur les habitudes de stationnement.

Numérotation des villages

Les 225 numéros de maison et les panneaux de village vont être livrés prochainement. Les élus distribueront ceux-ci directement aux habitants en fournissant une notice d'installation.

Commission culture sport loisirs jeunesse

- ▶ Multisports:
 - Le traçage de ligne a été mal réalisé avec une courbe qui ne respecte pas le plan validé en mairie et transmis à Sport nature,

Suite au problème de traçage du terrain multisport, SPORT NATURE a effectué une nouvelle proposition : réaliser la courbe comme prévue à l'origine sur les plans. Afin de dissimuler les lignes premières tracées une peinture rouge piste sera appliquée gratuitement sur la zone de course et une peinture noire pour masquer les lignes obsolètes.

Les membres du conseil valident cette proposition et demande en plus que soit fourni une poubelle.

Le nouveau tracé ne pourra être réalisé qu'au printemps quand les conditions climatiques seront favorables.

Concernant les travaux de revêtement afin de ne pas aggraver la situation, l'entreprise LE LUHERN ne va plus intervenir. En contrepartie ne sera pas facturé l'accès et quelques travaux (sous forme de déduction : parking salle asso, accès boulangerie, arrêt minute...).

Notre dossier de subvention leader a été validé avec un versement sur 2018 ou début 2019.

Commission environnement

- ▶ Réunion les oiseaux de nos villages à la salle des associations 16 novembre 2018: organisé avec P. BOISTEAULT
- ▶ Enedis, suite à son programme de sécurisation des lignes électriques ayant entraîné l'abattage des arbres de particuliers sur la commune, propose en contrepartie de fournir à la commune 39 plants dans une liste transmise par mail.

La commission pourra se réunir pour définir les essences et les lieux où implanter ces arbres.

Durée amortissement

- ▶ La trésorerie demande à amortir les travaux de télécommunications du SDEM pour 5085,59€ au compte 20422

- ▶ **Monsieur le maire propose de délibérer pour fixer la durée d'amortissement du compte 20422 :**
- ▶ Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les groupements et les établissements susmentionnés, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :
- ▶ 204 "Subventions d'équipement versées"
- ▶ Durée maximale 15 ans

Avenant n°2 SATESE

La commune adhère au service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) du département du Morbihan par le biais d'une convention conclue entre la commune et le département amendée d'un avenant qui prend fin au 31 décembre 2018

Pour permettre la continuité de cette mission et dans l'attente de la publication du décret relatif à l'assistance technique départementale qui conditionne le champ d'intervention de la SATESE il est proposé de poursuivre la collaboration dans les mêmes termes techniques et financiers jusqu'au 31 décembre 2019

Le conseil municipal après avoir délibéré valide à l'unanimité cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer celui-ci.

Communauté de communes

Réflexion sur les compétences communautaires

Les communes membres de l'EPCI doivent se prononcer sur la modification des statuts, 3 modifications vous sont soumises :

- PLUi
- Eau
- Sport Nature

Chaque conseil municipal est invité à se prononcer sur cette proposition (une majorité simple suffit) avant le 15 décembre 2018 pour une application au 1^{er} janvier 2019

Le conseil municipal se positionnera à la prochaine réunion afin de laisser le temps de consulter les différents documents.

Station d'épuration bel orient

Le projet a été modifié, les remarques des riverains ont été prises en compte. La station sera positionnée près du bassin d'orage de la zone artisanale

Demande d'aide repas

Monsieur le Maire fait part d'une demande de prise en charge pour un enfant en classe U.L.I.S., de la différence entre le prix du repas pratiqué à Bohal de 3.40€ et celui de l'école Saint Louis de 4.90€, soit une prise en charge de 1.50€ par repas.

Considérant que l'école st Gildas ne dispose pas de cette classe, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide cette prise en charge de 1,50€ par repas avec une facturation trimestrielle.

➤ Acquisition d'une parcelle départementale

Après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le courrier du Département du Morbihan demandant un avis pour la cession d'une parcelle cadastrée section AB numéro 31 située rue du dernier sou sur le territoire de la commune d'une superficie totale de 349 m²

Vu l'estimation de la valeur vénale fixée à 0.15m2 d'après l'avis du domaine 2018-020 V0865

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1) DONNE son accord sur l'acquisition par la commune de la parcelle AB 31 pour une valeur de 52.35€

2) DELEGUE la rédaction de l'acte de cession en la forme administrative au service gestion foncière du Département du Morbihan.

Questions diverses :

- Convention de mise à disposition bande de terrain eon-le gurun : le conseil valide la mise à disposition
- Réunion mercredi 24 octobre commune nouvelle pour engager une réflexion pour les futurs élus
- Repas CCAS 18 novembre
- Prochain conseil le 26 novembre 2018 à 20h

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Signatures

André PIQUET

Bernard NOBLET

Yves COEFFEC

Rémy LE LUEL

PICARD Yvette,

BUSSON David,

EMEREAU Patrice,

TIGEOT Fabien,

BATRIN Christelle,

LE BRETON Bernard,

DREAN Claudine,

DEME Anne-Laure,

ISSERT Cécile,

METAYER Nicolas

DENISET Evelyne